

## **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 4 juin 2012 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

### **1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

2012.105/2

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2012;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Demande 4 Saisons ;
  - 7.2 Demande école Bon-Conseil;
  - 7.3 Demande Centre Communautaire Bon-Conseil – Fête Nationale du Québec 2012 ;
  - 7.4 Demande de dérogation mineure ;
  - 7.5 Demande feu d'artifice ;
  - 7.6 Demande bac à fleurs ;
  - 7.7 Foire des petits amis ;
  - 7.8 Demande achat anciens chemins ;
8. Administration ;
  - 8.1 Adoption du second projet de règlement modification zonage route 122 – Auberge #393-2012 ;
  - 8.2 Adoption du règlement de prévention incendie #394-2012 ;
  - 8.3 Adoption du règlement remboursement prime non-résident # 390-2012 ;
  - 8.4 Appui FQM – loi sur la mise en valeur des ressources minérales ;
  - 8.5 Tarif location salle municipale ;
  - 8.6 Ménage hôtel de ville ;
  - 8.7 Politique transport scolaire ;
  - 8.8 Déshumidificateur - voûte ;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture 31 mars 2012 ;
  - 9.2 Plan d'implantation de la caserne et la capacité portante du sol et test d'amiante
  - 9.3 Dépôt du rapport trimestriel ;
10. Voirie et urbanisme ;
11. Loisirs ;
  - 11.1 Bibliothèque ;
  - 11.2 Résolution Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil – loisirs ;
  - 11.3 Offre d'entente loisirs municipalités connexes ;
  - 11.4 Journée de la culture ;
12. Hygiène du milieu ;

- 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François ;  
12.1.1 Acceptation des engagements de la Régie après le 31 décembre 2016 ;
- 12.2 Résultats soumissions vidanges fosses septiques ;

13. Dépôt et rapport des comités;

14. Période de questions;

15 Varia ;

16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 MAI 2012;**

2012.106/2

Il est proposé par Jacqueline, appuyé par Eric Allard et résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2012 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;**

2012.107/2

Considérant les déboursés en date au 4 juin 2012 déboursés effectués durant le mois :

#### **Compte payé durant le mois de mai 2012:**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
	Salaires (mai).....	10 914.80\$
5343	Hydro Québec (hôtel de ville) .....	696.23\$
5344	Gilles Parenteau (remboursement frais congrès).....	755.55\$
5345	Infotech (séminaire de formation 10 mai 2012) .....	149.47\$
5346	COPERNIC (adhésion 2012).....	50.00\$
5347	BPR (formation inspecteur et maire- installation septique) .....	160.00\$
5848	CDC Drummond (gala communautaire) .....	10.00\$
5349	Petite Caisse (lait, poste, café, sac a vidange) .....	35.09\$
5350	Ginette L. Rainville (1 caisse de nettoyant à toilette) .....	106.93\$
5351	A 25 le lien intelligent (passage pont).....	6.80\$
5352	Cogéco (internet juin) .....	103.42\$
Total :	.....	12 988.29\$

#### **Compte payé au 4 juin 2012**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
5353	BIOLAB (analyse d'eau) .....	43.07\$
5354	CN (traverses chemins).....	591.05\$
5355	Condor (asphalte froide).....	215.58\$
5356	J.U. Houle (tuyau, bague, arrêt).....	112.53\$
5357	Terrien Couture avocat (honoraires, caserne, incendie, loisirs)...	1 022.36\$
5358	Ministre des finance (S.Q.) .....	42 437.00\$
5359	Ministre du revenus (remises des salaires mai 2012) .....	2 552.13\$
5360	MRC Drummond (Quote-part juin 2012) .....	3 011.62\$
5361	Mun. Village NDBC (bibliothèque livres) .....	340.96\$
5362	Pétroles Therrien (essence pick up).....	124.41\$
5363	Poste Canada (poste journaux mai et compostage) .....	114.09\$
5364	Receveur général du Canada (remises des salaires mai 2012) ..	1 125.37\$
5365	Régie du Bas St-François (quote-part juin 2012) .....	5 789.92\$
5366	Smith Asphalte (balayer piste cyclable).....	373.67\$
5367	SPAD (2 <sup>e</sup> versement quote-part).....	912.46\$
5368	Téléphone Guèvremont (fax et telephone).....	113.18\$
5369	Transcontinental (avis public dérogation).....	114.52\$
5370	Valérie Aubin (déplacement infotech formation et repas) .....	33.50\$
5371	Ville de Drummondville (supra locaux 2 <sup>e</sup> versements).....	2 465.33\$
5372	Xerox (bail 1 / 20 – crédit) .....	172.88\$
5373	Industrielle Alliance (assurance collective).....	667.62\$
5374	Centre du Ponceau Courval(géotextille).....	648.47\$
5375	GDX fourniture Xérox (papier bureau, journal et encre).....	539.63\$
5376	J.U. Houle Ltée (bague et union d'acqueduc).....	55.77\$
5377	Mun. Village NDBC (livres bibliothèque) .....	189.77\$
5378	Les Pétroles Therriens (essence mai).....	109.00\$
5379	Poste Canada (compostage).....	54.32\$

5380	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur).....	54.12\$
5381	T.J. D'eau (nett. plate-bande début de saison halte vélo/bureau) .	459.90\$
5382	T.J. D'eau (1 <sup>er</sup> vers. Entretien des plate-bandes).....	287.44\$
5383	Daniel Dufort (déplacement St-Albert, Drummondville) .....	72.80\$
Total : .....		64 804.47\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 77 792.76\$

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est accordée aux gens présents.

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

La liste de la correspondance est déposée.

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;**

**7.1 DEMANDE 4 SAISONS;**

2012.108/2

Considérant les constats d'infraction numéro 803265178, 80328545 et 803523401 ont été émis au propriétaire de l'immeuble sis au 1260, Chemin Quatre-Saisons, les 19 octobre 2010, 22 juillet 2011 et 24 juillet 2011, pour avoir déclenché ou laissé se déclencher une fausse alarme sur cette propriété;

Considérant que les amendes réclamées à ces constats sont de 100\$ ;

Considérant que le propriétaire a plaidé coupable à trois infractions identiques;

Considérant que la municipalité Paroisse ne veut pas créer de précédent;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil refuse le retrait des constats d'infraction numéro 803265178, 80328545 et 803523401 émis au propriétaire de l'immeuble sis au 1260, Chemin Quatre-Saisons, les 19 octobre 2010, 22 juillet 2011 et 24 juillet 2011 et mandate ses procureurs, la firme Therrien Couture s.e.n.c.r.l., afin de suivre la démarche habituelle.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**7.2 DEMANDE ÉCOLE BON-CONSEIL;**

2012.109/2

Considérant que l'école organise une fête de fin d'année pour tous les enfants de l'école le 22 juin;

Considérant qu'ils ont besoin du Centre Communautaire Bon-Conseil pour l'organisation de cette fête les 21 et 22 juin;

Considérant que la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, propriétaire du Centre communautaire, leur a donné la permission d'utiliser le centre communautaire les 21 et 22 juin;

Considérant qu'aux termes de la résolution adoptée par la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à sa séance du 7 mai 2012, il fut proposé et adopté que le tarif pour la location est de 125\$ par jour et qu'un supplément de 50% du coût est

également applicable pour les non-résidents et ce même si l'école est situé sur le territoire de la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

Considérant que l'école compte 159 enfants, dont 95 proviennent du Village (59.75%) et 64 de la Paroisse (40.25%);

Considérant que le village accepte de déduire la location de 59.75% pour compenser les enfants demeurant sur son territoire;

Considérant que le montant demandé par la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'école qui est situé sur son territoire pour l'utilisation du Centre communautaire Bon-Conseil est de 225.63 suite au calcul suivant;

Location 21 juin :	125.00\$
Location 22 juin :	<u>125.00\$</u>
Total :	250.00\$
Contribution Village 60% :	<u>(149.37\$)</u>
Total :	: 100.63\$
Supplément	
non résident 21 juin :	62.50\$
Supplément	
Non résident 22 juin :	<u>62.50\$</u>
<b>TOTAL À PAYER :</b>	<b><u>225.63\$</u></b>

*Considérant que selon notre compréhension le calcul devrait plutôt être 50% de la location des non résidents soit*

Location 21 juin :	125.00\$
Location 22 juin :	<u>125.00\$</u>
Total :	250.00\$
Contribution Village 60% :	<u>(149.37\$)</u>
Total :	: 100.63\$
Supplément	
non résident 50% location :	50.32\$ (100.63\$ * 50%)
<b>TOTAL À PAYER :</b>	<b><u>150.95\$</u></b>

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, déplore l'attitude de la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil face à l'école résidente de la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, qui ne fait pas partie des négociations de l'entente des Loisirs et qui désire offrir une fête de fin d'année à ses élèves

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil est consciente du bénévolat faite par les parents de l'école et les encourage à continuer;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu de dédommager l'école pour les résidents de la Paroisse et de faire un chèque au montant de 225.63\$ à l'école Bon-Conseil.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **7.3 DEMANDE CENTRE COMMUNAUTAIRE BON-CONSEIL;**

2012.110/2

Considérant la demande du Centre Communautaire Bon-Conseil afin de nous solliciter pour une contribution financière pour l'organisation de la fête nationale 2012;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accorder un montant de 1500\$.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **7.4 DEMANDE DÉROGATION MINEURE;**

2012.111/2

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 1<sup>er</sup> mai 2012, a été déposée par monsieur Bernard Jutras en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures,

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2012-02 est à l'effet d'accepter que la marge de recul avant soit de 8 mètres plutôt que 12 mètres,

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à cet effet,

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée afin de réduire à 8 mètres la marge de recul avant exigée pour l'immeuble sis au 1211 rue Blanchette-Morissette.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.112/2

**7.5 DEMANDE PERMIS FEU D'ARTIFICE;**

Considérant la demande de monsieur Denis Vincent demeurant au 2300 rang de la rivière qui demande l'autorisation de faire un feu d'artifice le 28 juillet 2012 ou le 4 août 2012 sur sa propriété du 2316 rang de la Rivière,

Considérant que la demande est conforme au règlement municipal #333.2004 a cet effet,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser monsieur Denis Vincent à faire un feu d'artifice au 2316 rang de la Rivière aux dates sus-mentionnées.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**7.6 DEMANDE BAC À FLEURS;**

Nous apporterons le bac à fleur à l'hôtel de ville pour y planter des fleurs à l'hôtel de ville.

---

2012.113/2

**7.7 FOIRE DES PETITS AMIS;**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder un montant de 350\$ au comité de l'emploi et de développement afin de le remettre à la foire des petits amis.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.114/2

**7.8 DEMANDE ACHAT ANCIEN CHEMINS FERME BUHOLZ;**

Considérant la demande reçue de la Ferme Buholz, représentée par Cornel Erni désirant acheter l'ancien chemin public qui traverse sa terre;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil est prête à désaffecter cet ancien chemin aux conditions adoptées à la résolution ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard , appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser la vente à Ferme Buholz pour un montant de 1\$ et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.115/2

**7.8 DEMANDE ACHAT ANCIEN CHEMINS – FERME DÉSILAIT 2000 INC.**

Considérant la demande reçue de la Ferme Desilait 2000 inc., représentée par Bertrand Désilets désirant acheter l'ancien chemin public qui traverse sa terre;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil est prête à désaffecter cet ancien chemin aux conditions adoptées à la résolution ;

---

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser la vente à Ferme Désilets pour un montant de 1\$ et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

## **8. ADMINISTRATION;**

### **8.1 ADOPTION PAR RÉOLUTION DU 2<sup>ème</sup> PROJET SANS CHANGEMENT DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR CRÉER UNE ZONE RÉCRÉATIVE R-1 À MÊME LA ZONE A-7 # 393-2012**

2012.116/2

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'il y a lieu de créer une zone récréative sur la route # 122 pour favoriser les usages récréatifs dans ce secteur,

Attendu l'adoption, par résolution, d'un projet de modification aux règlements le 2 avril 2012,

Attendu l'avis de motion donné le 7 mai 2012,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 7 mai 2012 pour expliquer le projet de modification aux concitoyens présents,

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé Maureen Landry et résolu d'adopter le 2<sup>e</sup> projet.

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

#### **Article 1      Préambule**

Le préambule ci-dessus fait parti intégrante du présent règlement.

#### **Article 2      Objet**

*Le présent règlement vise à créer une zone récréative R 1 à même la zone A-7.*

#### **Article 3      Création de la zone R 1**

La zone R 1 est créée à même la zone A 7 tel que montré sur le plan identifié plan de zonage modification no. 30 datée du 6 mars 2012. Le dit plan fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 4      Modification du plan de zonage**

Le plan de zonage à l'échelle 1 :10 000 faisant partie intégrante des règlements de zonage, lotissement et administratif est modifié par la création d'une zone récréative R 1 tel que montrée sur le plan de modification no. 30 daté du 6 mars 2012.

#### **Article 5      Normes applicables**

Les normes applicables dans la zone R 1 sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans la zone A-7

#### **Article 6 Usages autorisés dans la zone R-1**

Une note 19 à la grille des spécifications identifie les usages autorisés dans la zone R-1

Note 19; Aux usages autorisés dans la zone A-7, s'ajoutent les usages suivants; Les usages du paragraphe n) du groupe commerce I, sauf hôtels, motels. Le maximum de chambre dans l'auberge est fixé à 10 et la clientèle aura 21 ans ou plus. Les usages du groupe Récréation I, paragraphe a) sauf pistes cyclables, les paragraphes b), c) et d) camping sauvage.

#### **Article 7 Modification de la grille des spécifications**

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage # 163, est modifiée en conséquence du présent règlement. Une colonne R 1 est ajoutée à la grille des spécifications.

#### **Article 8 Abrogation de règlements incompatibles**

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

#### **Article 9 Adoption du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

#### **8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE # 394-2012;**

En attendant du règlement uniformisé de la MRC Drummond et des recommandations du chef pompier.

---

#### **8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMBOURSEMENTS DES PRIMES DE NON-RÉSIDENTS;**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 390-2012 PRIME POUR LES NON RÉSIDENTS EN LOISIRS;

Attendu la demande des citoyens qui pratiquent des sports et loisirs à l'extérieur de la municipalité;

Attendu l'avis de motion donné le 7 novembre 2011 par le conseiller Stéphane Dionne;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers

Que les membres du conseil adoptent le règlement 390-2012.

#### REMBOURSEMENT PRIME NON-RÉSIDENT

#### REGLEMENT 390-2012

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

#### **ARTICLE 2 ABROGATION**



Le présent règlement abroge et remplace le règlement 2007-291 « prime pour les non-résidents en loisirs »

**ARTICLE 3 REMBOURSEMENT PRIME NON-RÉSIDENT À L'EXTÉRIEUR DES 2 NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL;**

Signifie le remboursement de 50% du montant payé par le résident âgé de moins de 18 ans de notre municipalité pour une prime de non-résident lors d'une inscription à une activité sportive ou de loisirs à l'extérieur de la municipalité.

La demande doit être faite dans l'année en cours ou au plus tard le 30 janvier pour l'année précédente.

Le montant de remboursement annuel est fixé à un maximum de 250\$ par famille et/ou propriétaire.

**ARTICLE 4 REMBOURSEMENT PRIME NON-RÉSIDENT À NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL VILLAGE;**

Signifie le remboursement à 100% d'un montant payé par le résident de notre municipalité pour une prime de non-résident lors d'une inscription à une activité sportive ou de loisirs ou de location dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village;

La demande doit être faite dans l'année en cours ou au plus tard le 30 janvier pour l'année précédente.

**ARTICLE 5 PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES**

Tout remboursement de prime de non-résident doit être appuyé de pièces justificatives de l'inscription payé du participant.

**ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

\_\_\_\_\_  
Michel Bourgeois, maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière /  
Directrice générale

Adopté

Avis de motion le 7 novembre 2011.

Adopté le 2012

Publié le 2012

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

**8.4 APPUI FQM – LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES;**

On ne donne pas suite.

**8.5 TARIF LOCATION SALLE MUNICIPALE À L'HEURE;**

Considérant la demande pour la location de la salle municipale pour de courte durée;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé Maureen Landry et résolu de charger un montant de 10\$ / heure pour un minimum de 2 heures. Maximum de 75\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

2012.118/2



---

2012.119/2

**8.6 MÉNAGE HÔTEL DE VILLE;**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser un montant de 12\$ / heure pour faire le ménage.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.120/2

**8.7 POLITIQUE TRANSPORT SCOLAIRE;**

Considérant que la sécurité des enfants lors du parcours pour se rendre à l'école est une préoccupation importante;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de demander à la CSDC (Commission Scolaire Des Chênes) de considérer la sécurité des élèves et la conciliation travail-école-famille des élèves et leurs parents par l'adaptation de leur nouvelle politique sur le transport scolaire selon les particularités de chaque municipalité quant aux infrastructures existantes, à leur entretien et leur utilisation sécuritaire ainsi qu'au maintien d'une qualité de vie pour les élèves.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.121/2

**8.9 DÉSHUMIDIFICATEUR - VOÛTE;**

Considérant que l'on doit installer un déshumidificateur dans la voûte pour assurer la conservation des archives qui y sont entreposées;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser une dépense de 1 500\$ pour acheter et installer l'équipement requis à la conservation de nos archives.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;  
9.1 FACTURE MARS 2012;**

pas reçue

---

2012.122/2

**9.PLAN D'IMPLANTATION DE LA CASERNE ET DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL ET UN TEST D'AMIANTE;**

Considérant que la demande de l'architecte pour faire faire un plan d'implantation de la caserne, de la capacité portante du sol et un test pour l'amiante;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers de faire faire ces plans et d'autoriser un montant d'environ 5 000\$ payé à 50% avec la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2012.123/2

**9. COÛT VENTILLÉ D'UNE CASERNE NEUVE;**

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de demander une rencontre avec les architectes Faucher Gauthier et d'autoriser les frais pour avoir une évaluation d'une construction neuve avec les coûts détaillés d'une bâtisse neuve.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

---

**9.2 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL INCENDIE 31 MARS 2012;**

Le rapport trimestriel au 31 mars 2012 est déposé.

---

**10 VOIRIE ET URBANISME;**

Aucun sujet

---

**11 LOISIRS;****11.1 BIBLIOTHÈQUE;**

Rapport de comité

---

**11.2 RÉOLUTION VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL – LOISIRS;**

Lecture de la résolution reçue de la part de la municipalité Village.

2012.124/2

Considérant la résolution #2012.152 reçue de la Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil nous demandant de convenir d'une entente pour demander à la Commission municipale du Québec d'arbitrer le différend sur l'entente des loisirs;

Considérant que nous sommes à étudier plusieurs possibilités de loisirs pour notre population ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'aviser la municipalité Village que nous n'avons pas l'intention de faire arbitrer ce dossier par la Commission municipale.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.***

---

**11.3 OFFRE D'ENTENTE LOISIRS MUNICIPALITÉS CONNEXES;**

à l'étude

---

**11.4 JOURNÉE DE LA CULTURE;**

2012.125/2

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de la culture le dernier vendredi de septembre

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.***

---

**12. HYGIÈNE DU MILIEU;****12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

---

### **12.1.1 ACCEPTATION DES ENGAGEMENTS DE LA RÉGIE APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2016;**

2012.126/2

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François dont l'entente expire le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle entente est sur le point d'être approuvée pour prévoir le maintien de la Régie jusqu'en 2036;

**CONSIDÉRANT** que la Régie ne peut pas prendre des engagements au-delà de sa durée de vie;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible que la Régie ait à conclure des ententes excédant le 31 décembre 2016 et cela, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUELINE DEMERS, APPUYÉ PAR ÉRIC ALLARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité accepte et assume les engagements, pour des contrats de collecte avec les municipalités, de la Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François après le 31 décembre 2016 si ces engagements sont pris avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente qui validera ces engagements;

**QUE** la présente résolution est conditionnelle à ce qu'une résolution semblable soit adoptée par toutes les municipalités membres de la Régie à l'exception de la municipalité de Pierreville, qui pourrait quitter la Régie au 31 décembre 2016 et de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qui quittera la Régie au 31 décembre 2016.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.*

### **12.2 RÉSULTATS VIDANGES FOSSES SEPTIQUES;**

2012.127/2

Considérant que l'on doit exécuter la vidange de toutes les fosses septiques du territoire municipal en 2012,

Considérant le résultat des soumissions ouvertes aujourd'hui le 4 juin 2012 à ce sujet, soit;

Vacuum Drummond inc.;	77 264\$
Pompage Sanivert enrg.	78 680\$
Vacuum D.L. inc.;	77 676\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire soit Vacuum Drummond a déposé une soumission conforme aux exigences des documents de soumission;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder le contrat pour la vidange des fosses septiques à Vacuum Drummond au montant de 77 264\$. Ce montant est un prix basé sur la vidange de 400 fosses septiques et incluent les taxes applicables. La directrice-générale, madame Valérie Aubin est autorisée à signer le contrat à intervenir avec l'entrepreneur.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

### **13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

**15. VARIA:**

2012.128/2

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h49.

\_\_\_\_\_  
Michel Bourgeois,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière